

de bêtes à cornes de races étrangères dans notre pays, et qu'ils ont réussi à améliorer grandement nos troupeaux d'animaux, surtout de la part des cultivateurs qui ont eu leur donner tous les soins nécessaires d'une bonne stabulation et d'une nourriture convenable. De ce point de départ, on en est arrivé à se demander si, avec de pareils soins et une grande précaution dans le choix des jeunes sujets destinés à l'élevage, on ne pourrait pas parvenir à donner à nos vaches Canadiennes leurs qualités primitives? Voilà la question que nous avons à résoudre, et la "Société d'industrie laitière de la Province de Québec" donne la première le signal de ce mouvement, par l'offre d'un concours dont nous donnons ici les détails:

**CONCOURS.**—La Société continue son concours de l'an dernier, ouvert aux vaches CANADIENNES PUR-SANG. Les prix offerts sont considérables (\$100, \$50, \$25); ils offrent, en eux mêmes, une compensation bien rémunérative à ceux qui voudront prendre la peine de connaître leurs bonnes vaches canadiennes. Mais le but que poursuit la société sera amplement atteint et ses efforts seront récompensés, si le public donne son attention à l'œuvre qu'elle poursuit, œuvre qui n'est pas nouvelle, mais qu'elle a pris en mains et qu'elle entend mener à bonne fin: la Société veut démontrer pratiquement ce que peuvent faire les bons soins donnés à la VACHE CANADIENNE PUR SANG.

Nos cultivateurs sont bien convaincus que la canadienne a en elle l'étoffe d'une race de premier rang au point de vue de la laiterie; mais cette conviction est restée assez stérile en résultats jusqu'à présent. C'est cet état de choses qu'il faut changer, et c'est à atteindre ce but que vise la Société. L'an dernier, quelques personnes ayant été détournées de prendre part au concours, à cause de la sévérité apparente de l'admission, il a été fait quelques alterations qui rendent cette admission aussi facile qu'elle peut convenablement l'être. Le minimum de rendement fixé à 12 livres par semaine, pour avoir droit au premier prix de \$100, a été descendu à 10 livres cette année. Le public verra par là que la société ne néglige rien pour obtenir de bons résultats avec les faibles ressources qui sont à sa disposition.

L'idée de ce concours est éminemment pratique et nationale, et il est à désirer que les membres de la société lui donnent de la publicité en faisant annoncer ce concours à la porte de l'église de leur paroisse plusieurs fois de suite, et par une personne qui soit en état d'en saisir les détails importants et de les faire comprendre; les fabricants ou les propriétaires de fromageries ou de beurrieres sont priés d'AFFICHER les détails du concours dans un endroit apparent de leur établissement, et d'attirer à ce sujet l'attention de tous leurs patrons.

Les amateurs de vaches canadiennes qui ont croisé ces dernières avec des Jerseys, remarqueront avec plaisir que les croisées JERSEY CANADIENNES ont aussi leur concours. Les prix sont assez attrayants et la société compte qu'à ce concours recevra de même du public l'attention qu'il mérite.

Les LIVRES DE GÉNÉALOGIE, qui sont le complément nécessaire de ces concours sont ouverts aux concurrents heureux, pour que plus tard les amateurs de bons animaux puissent tracer sûrement la lignée des vainqueurs et constituer des familles d'animaux qui

seront l'honneur de la race Canadienne, pour le plus grand profit de notre pays.

**RENSEIGNEMENTS:** La Société se met à la disposition de ses membres, et s'efforcera de leur donner tous les renseignements dont ils auront besoin.

Toutes les COMMUNICATIONS ET LETTRES au sujet des affaires de la société, DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE, si l'on veut éviter des retards.

*A tous nos membres.*

La direction de la Société n'attend d'autre récompense de son travail que l'extension de son action bienfaisante. Elle compte que chacun de ses membres fera de la PROPAGANDE et encouragera ses amis à profiter des avantages qu'elle offre si libéralement.

Par ordre,

J. DE L. TACHÉ,

Secrétaire-trésorier de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec.

St-Hyacinthe, Mai 1885.

## DEUXIÈME CONCOURS ANNUEL

La Société d'Industrie Laitière de la province de Québec ouvre le concours suivant pour la saison 1885:

### AUX VACHES CANADIENNES.

UNE PRIME de cent piastres (\$100) sera accordée à la vache canadienne qui, en une semaine de temps (sept jours consécutifs), aura donné la plus grande quantité de beurre, au dessus de dix (10) livres.

La Société d'Industrie Laitière offre les prix additionnels suivants, pour le même concours d'une semaine:

UN SECOND PRIX DE CINQUANTE PIASTRES (\$50).

UN TROISIÈME PRIX DE VINGT-CINQ PIASTRES (\$25), offert par des citoyens de St-Hyacinthe et des environs.

Ces deuxième et troisième prix seront donnés quand même la quantité de beurre produite n'atteindrait pas le minimum de dix (10) livres établi pour le premier prix seulement.

**DÉFINITION:**—Seront admises comme vaches Canadiennes pur-sang celles (a) qui sont généralement considérées comme étant de "Race Canadienne" et (b) qui ne portent aucune marque distinctive de sangs étrangers. Ces deux conditions doivent être réunies.

Autre concours ouvert aux Vaches Jersey-Canadiennes.

CONCOURS D'UNE SEMAINE, (sept jours consécutifs): Seront accordés en prix:

1er PRIX.—Un veau Jersey-Canadien donné par M. E. A. Barnard, Vice-Président de la Société.

2e PRIX.—TRENTE-CINQ PIASTRES (\$35).

3e PRIX.—QUINZE PIASTRES (\$15).

Pour avoir droit aux prix dans ce concours, il faudra que le minimum de 12 livres de beurre par semaine soit atteint.

**DÉFINITION:**—Seront admises comme vaches Jersey-Canadiennes celles qui n'ont de marques distinctives que celles de la Canadienne et celles de la Jersey.